

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier reçu le :	ÉCOLE :
Dossier saisi le :
	NIVEAU :
	Dérogation : <input type="checkbox"/>

Nom et prénom de l'enfant : _____

Pièces jointes à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Photocopie du livret de famille (parents et enfants) ou extrait de naissance avec filiation
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance de loyer (non manuscrite) ou facture (électricité, eau, gaz, téléphone)
- Pièces d'identité des parents
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations)
- Pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne :
 - Attestation d'hébergement sur l'honneur à compléter ci-jointe
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois : quittance de loyer (non manuscrite), eau, gaz, électricité, téléphone
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de l'hébergé, à l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, sécurité sociale ou pôle emploi)

En fonction de la situation familiale :

- Parents divorcés ou séparés avec jugement :
 - Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- Parents séparés sans, ou en attente de jugement :
 - Remplir l'attestation de résidence sur l'honneur : l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera, en référence au périmètre scolaire défini par Monsieur le Maire (art. L131-5 et L.131-6 du Code de l'Éducation).

Pour toute demande de dérogation :

Voir le document « demande de dérogation du périmètre scolaire ».

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : Féminin Masculin Niveau Scolaire :

Nom et lieu de l'établissement fréquenté précédemment :

Votre enfant est-il porteur de handicap nécessitant un aménagement particulier dans l'école : oui non

Si oui, précisez :

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

Père (ou responsable légal)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Profession :

Employeur :

Tél. employeur :

Mère (ou responsable légal)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Profession :

Employeur :

Tél. employeur :

Situation familiale :

Marié(e) Célibataire Union libre Séparé (e) Divorcé (e) Pacsé(e) Veuf(ve)

Attention : Les parents, mêmes séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par un jugement.

III - RENSEIGNEMENTS SUR LE LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DE L'ENFANT

(En cas de « garde alternée », indiquez le domicile qui définira le périmètre scolaire)

Adresse :

Adultes résidant à cette adresse (ne pas remplir si ce sont les mêmes que les responsables légaux) :

Nom, Prénom : Lien de parenté ¹ : Tél. :

Nom, Prénom : Lien de parenté ¹ : Tél. :

¹ avec l'enfant

Cette demande d'inscription fait l'objet d'une demande de dérogation : oui non

(joindre la demande de dérogation)

Autres enfants mineurs, résidant à la même adresse

Si oui, compléter le tableau ci-dessous

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Je soussigné(e), Madame / Monsieur ², responsable légal de l'enfant, déclare, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. J'atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entrainera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code pénal.

À SALLANCHES, le

Le père

La mère

Le responsable légal

² rayer la mention inutile

Ces informations sont destinées au service Éducation de la Ville de SALLANCHES et ne seront utilisées que pour répondre à la demande d'inscription scolaire formulée et pour toute information liée à la scolarité.

Les informations demandées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux articles 34 et suivants la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, modification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au service Éducation.

**ATTESTATION DE RESIDENCE D'UN ENFANT
Si parents séparés sans jugement**

Je soussigné(e) Nous soussignés

Monsieur et (ou) Madame

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant

Né(e) le ___/___/_____ à

Atteste/Attestons sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon/notre enfant est la suivante :

N° Rue.....

Code Postal ____ Ville

Parents séparés : joindre la copie des pièces d'identité des deux parents

Garde alternée : joindre la copie des pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents

Parent isolé : joindre la copie de la pièce d'identité du parent

Atteste sur l'honneur ne plus avoir de contact avec Monsieur ou Madame.....

J'accepte Nous acceptons que cette adresse soit prise en compte pour l'inscription scolaire et l'affectation à l'école de secteur

Attestons exercer conjointement l'autorité parentale sur notre enfant.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Sallanches, le

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

ATTESTATION D'HEBERGEMENT
A remplir uniquement
pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne

Sallanches, le ____ / ____ / _____

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ¹ :

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N°..... Rue

Code Postal _____ Ville

Madame et (ou) Monsieur ¹ :

Et son/ses enfants ¹ :

.....

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'hébergeant :

¹ rayez la mention inutile

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1^e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2^e De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3^e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

Conformément aux articles L131-5 et L131-6 extraits des Principes Généraux du Code de l'Education adopté par ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 et publié au JO de la République française du 22 juin 2000.